



Frontières

Fiche 4 – Dossier de textes pour les enseignants

Présentation du dossier

Nous avons tous une expérience des frontières entre les Etats, mais elle n'est pas la même pour tout le monde. Elle est pour certains l'expérience agréable et enrichissante de voyages touristiques et culturels ou encore l'expérience formatrice des études à l'étranger ; pour d'autres celle de l'émigration et de l'immigration et dans bien des cas l'expérience douloureuse, parfois même tragique, d'être refoulé à la frontière et de ne pas parvenir à entrer dans le pays désiré. Qu'est-ce qu'une frontière pour qu'elle puisse prendre ainsi des sens différents ?

A l'échelle, non plus de l'individu, mais des collectivités et de leur histoire, les frontières sont liées essentiellement à la constitution des Etats-nations. Or, aujourd'hui, nous sommes entrés dans une époque de la mondialisation où la notion de frontières se trouve ébranlée en même temps que les Etats-nations sont en crise. Les frontières ne disparaissent pas pour autant, mais leur signification change. Des murs tombent, d'autres sont à nouveau dressés. Comment fonctionnent les frontières aujourd'hui ?

La question des frontières se pose aujourd'hui d'une façon d'autant plus vive que le marché devient mondial, que chaque pays se trouve confronté à la diversité humaine, que les technologies de la communication se développent, que les migrations augmentent et que les relations entre les hommes, entre les cultures, entre les langues s'intensifient. Les frontières ont-elles encore un sens aujourd'hui, alors que le monde se mondialise et que la politique devient cosmopolitique ? Les frontières devraient-elles être supprimées ? Un monde sans frontières est-il possible, est-il souhaitable, ou bien, les frontières n'étant pas des murs, faut-il que tombent, non pas les frontières, mais les murs ?

1- Qu'est-ce qu'une frontière ?

Le mot frontière vient de front : la frontière, c'est la ligne de front, c'est-à-dire la ligne des positions occupées par les soldats face aux troupes ennemies. L'étymologie nous renseigne ainsi sur le sens géopolitique de la frontière. « Si l'on parle de frontière dans le sens de frontière politique, dit le géographe Yves Lacoste, celle-ci est l'héritage d'une ligne de front entre des forces lors de l'arrêt des combats, héritage d'un rapport de forces plus ou moins ancien tel qu'il a été entériné, par un accord durable, qui a pu prendre la forme d'un traité. » (« Le dépérissement de l'idée de frontière ? Entretien avec Yves Lacoste », dans la revue *Cités*, 31, PUF, 2007 – Murs et frontières). Le mot frontière signifie au sens propre la limite d'un territoire et, par extension, la limite séparant deux Etats ; enfin, au sens figuré, l'idée de limite et de séparation (par exemple la frontière entre la vie et la mort).

La frontière est ce qui, en délimitant un espace, donne forme à un dedans séparé d'un dehors et mis en relation avec ce dehors. Bien qu'elle devienne parfois un mur, la frontière n'est pas en elle-même une cloison étanche et la séparation entre le dedans et le dehors ne va pas sans des échanges et des communications entre eux. La frontière est donc double : d'une part elle est séparation, protection et elle peut tendre, en opposition avec le dehors, à la clôture voire même se transformer en mur contre l'autre ; d'autre part elle est passage et relation avec l'autre et elle peut tendre alors à se réduire à une simple limite.

Le bornage d'un territoire est un geste qui s'enracine dans le processus d'individuation par lequel un vivant se différencie des autres. La frontière est au territoire ce que la peau est au corps et la membrane à la cellule. La territorialisation (marquer son espace propre) est un processus primordial : « au regard de l'espace, la structure la plus générale déterminant le monde de la vie consiste dans la distinction entre le dehors et le dedans, distinction redoublée, et pour ainsi dire surdéterminée, par cette autre, entre le familier et l'étranger » écrit Pierre Fontaine (

« Des frontières comme ligne de front : une question d'intérieur et d'extérieur. Eléments de sociotopologie », dans *Cités*, 31, p. 119).

L'expérience humaine est fondamentalement organisée par la polarité anthropologique du monde familier, connu, protégé et centré sur le moi et du monde étranger, inconnu, le monde des autres (cf. dans les contes l'opposition de base entre la maison et la forêt). La psyché humaine est structurée par la dualité du dedans et du dehors. Le moi et l'image du corps se constituent sur un fond de fantasmes de corps morcelé, ouvert, exposé, pénétré. « Ainsi comprend-on, écrit encore P. Fontaine, que le besoin d'instituer des « frontières » provienne en droite ligne d'une angoisse originaire, archaïque et, à ce titre, fondatrice : la crainte d'être envahi, rempli jusqu'à l'étouffement, pénétré, perforé, transpercé de part et en part (...) » (Ibid. p. 121). L'écrivain Elias Canetti a montré la force de la phobie du contact : « Il n'est rien que l'homme redoute davantage que le contact de l'inconnu (...) Toutes les distances que les hommes ont créées autour d'eux sont dictées par cette phobie du contact. On se verrouille dans des maisons où personne ne peut entrer, il n'est qu'en elles que l'on se sente à peu près en sécurité » (Elias Canetti, *Masse et puissance*, Gallimard, 1988, p. 11). La séparation du dedans et du dehors caractérise non seulement le vivant et la psyché individuelle mais aussi le groupe et la société. « Le souci de garantir l'intégrité des frontières est constitutif de l'identité collective (...) Le collectif se vit comme un organisme menacé sur son enveloppe extérieure, en sorte qu'il se trouve amené à surinvestir cette « enveloppe » que constitue la limite du territoire déterminant l'identité spatiale du collectif en question. » (P. Fontaine, op. cit., p. 124).

De ce fait, la frontière est un lieu de violence, aussi bien dans les rapports entre les individus que dans les rapports entre les groupes et entre les Etats. L'acte même de tracer une frontière, en tant qu'appropriation d'un espace originellement commun, enclenche la violence parce qu'il est déjà en lui-même un acte violent d'exclusion de l'autre comme un corps étranger et de constitution de l'autre en agresseur potentiel, en ennemi. « "C'est là ma place au soleil". Voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre », écrit Pascal dans un fragment des *Pensées* (Pascal, *Pensées sur la politique*, Rivages poche, 1992, p. 76). Les frontières correspondent d'abord aux lignes de front ; elles reflètent les rapports de forces ; elles résultent de guerres et engendrent des guerres. « La plupart des frontières ont été tracées par la guerre » constate E. Balibar (*Très loin et tout près*, Bayard, 2007, p. 48). Il ajoute cependant : « On fait des guerres parce qu'il y a des frontières à protéger, à étendre (...) mais on fait aussi des frontières pour arrêter les guerres. » (Ibid., pp. 50-51). La frontière n'est une frontière paisible que lorsqu'elle n'est pas un acte unilatéral, que lorsqu'elle est négociée et reconnue par au moins les deux parties qui se font face. Est-ce à dire que les frontières instituées ne sont que des rapports de force transformés en droit et que la justice consisterait à supprimer les frontières ? Pour Walter Benjamin, les frontières sont une manifestation de la violence fondatrice de droit : « La définition des frontières, objet de la « paix » au terme de toutes les guerres de l'époque mythique, est le phénomène originaire de toute violence fondatrice de droit. » (*Critique de la violence*, dans *Œuvres I*, Folio essais, p. 236). Mais la frontière n'est pas seulement un lieu de violence et d'hostilité, elle est aussi un lieu de commerce et de rencontre avec les autres, un lieu d'hospitalité envers les étrangers (hostilité et hospitalité viennent du même mot latin *hostis*, l'étranger, l'ennemi ; *hostis* était non seulement l'ennemi mais aussi celui à qui l'on devait l'hospitalité).

La notion de frontière pose, comme le montre Jean-Luc Nancy, la question de l'entre, c'est-à-dire non seulement du contre mais aussi de l'avec. L'entre est le lieu où les territoires se séparent l'un de l'autre et s'exposent l'un à l'autre. La frontière entre deux territoires est commune à l'un et à l'autre et, en s'exposant l'un à l'autre sur leur frontière, ces territoires s'altèrent l'un l'autre. La frontière obéit ainsi à « la logique générale de toute limite, où le limitant et la limite ne cessent de passer l'un en l'autre, de même que les deux bords de la frontière ne font qu'une seule ligne » (Jean-Luc Nancy, « A la frontière, figures et valeurs », dans *Le désir d'Europe*, éditions de la Différence, Paris, 1992).

Si la constitution de la sécurité de base par délimitation de l'espace propre est fondamentale, elle ne s'effectue véritablement que dans le rapport avec l'autre. C'est dans la relation avec sa mère que le nourrisson acquiert le sentiment de sécurité ; la mère, à travers ses soins (ce que Winnicott appelle le *holding*) fait enveloppe pour le nourrisson ; dans l'amour de sa mère qui le tient, l'enfant qui s'éprouve comme tenu, comme « être-tenu », développe une image corporelle sécurisante de base. Et, d'une manière générale, la sécurité des individus, des collectifs et des Etats ne peut être établie durablement que dans des rapports sociaux, juridiques et politiques de reconnaissance par les autres individus, les autres collectifs et les autres Etats. La peur de l'autre suscite la construc-

tion de murs et l'expulsion de l'étranger mais les murs en retour engendrent la haine et renforcent la peur. « Le meilleur antidote au mur, c'est la reconnaissance mutuelle de la différence de soi et de l'autre à travers la frontière qui n'est précisément pas un mur étanche, mais un lieu de reconnaissance et de passage. » (Yves Charles Zarka, « Frontières sans murs et murs sans frontières », dans *Cités*, 31, p. 5). Le mur, de par son existence même, suscite la convoitise et attire les envahisseurs. « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts » disait Isaac Newton (dans *Cités*, 31, p. 20). La frontière ne peut assurer véritablement la protection que si elle n'est pas seulement une séparation mais aussi une relation, que si le 'contre l'autre' se dépasse dans l' 'avec l'autre'. « Pour arrêter les guerres, il ne faut pas supprimer les frontières, mais il faut, d'une certaine façon, les civiliser. Il faut faciliter au maximum les voyages, il faut instituer non pas l'exclusion réciproque de ceux qui vivent d'un côté ou de l'autre, mais la liberté de circulation, les échanges, l'hospitalité. » (E. Balibar, *Très loin et tout près*, op. cit., p. 51).

C'est dans un même processus que se structurent à la fois le sentiment d'un soi en sécurité dans ses limites ('se sentir bien dans sa peau') et le désir qui porte vers l'autre. L'imaginaire humain de l'espace est fondamentalement double, polarisé entre d'une part l'imaginaire de l'intimité, de la protection par la frontière, de la maison, du retour chez soi et d'autre part l'imaginaire du départ, du voyage et du franchissement des frontières. Comme le disent contes, romans et films, on ne devient soi-même qu'en passant par l'étranger : on franchit le seuil de la maison familiale, la « frontière naturelle » de sa région (rivière ou montagne), la frontière politique de son pays, la frontière culturelle de sa civilisation, voire même la frontière entre la civilisation et la sauvagerie (cf. le film de Sean Penn, *Into the Wild*). On peut distinguer la frontière au sens américain – frontière mobile (*frontier*) en expansion dans un espace immense – de la frontière au sens européen – frontière fixe (*border*) qui sépare des pays. « Tandis que l'une est fortifiée et sépare des pays très peuplés, l'autre se situe aux confins des régions habitées. » (F.J. Turner, *La frontière dans l'histoire des Etats-Unis*, PUF, p. 3, dans *Cités*, 31, p. 55). La vie, dans ses différentes formes, est en fin de compte le jeu du dedans et du dehors, du familier et de l'étranger, du traçage des frontières et de leur franchissement, du départ et du retour, du partage et du passage. Pour les êtres humains, c'est dans ce jeu que se joue la constitution de l'espace tiers, celui de l'« entre », de l'entre-nous, du commun, de la communauté humaine.

2 – Frontières, Etats-nations, mondialisation

Les nations et les frontières ne sont pas naturelles mais sont le produit d'une histoire. La délimitation précise d'un territoire par une frontière linéaire est liée essentiellement à la formation des Etats-nations européens. Les frontières nationales sont une invention européenne, tout comme l'Etat-nation ; dans les autres formes d'organisation politique, les limites territoriales ont quelque chose de flou, de mal assigné et sont de l'ordre de la zone plutôt que de la ligne (cf. les marges des territoires des cités grecques, les marches de l'empire). Dans l'Etat-nation, le territoire prend une « figure », comme dit J.-L. Nancy (cf. « A la frontière, figures et valeurs », op. cit.). L'Etat-nation fait se correspondre un territoire, un peuple et une souveraineté politique ; le bornage des frontières délimite le domaine sur lequel s'exerce cette souveraineté ; les espaces administratif, militaire et policier, judiciaire, monétaire et fiscal, voire même religieux et linguistique, se superposent. Les frontières entre deux Etats marquent la limite où cesse la souveraineté de l'un et où commence celle de l'autre. Il y a toujours eu cependant des migrations de populations et toute nation est faite d'un mélange de populations d'origines diverses, aucune n'est 'pure'. Mais l'Etat-nation est un « réducteur de complexité » selon l'expression d'E. Balibar : il tend à homogénéiser l'espace et la population qu'il contrôle et à assigner les individus à une identité bien définie (une identité dite nationale) ; il n'aime ni le nomadisme de ceux qui ne respectent pas les frontières ni les « multiples nationalités » ; il préfère le 'chacun chez soi'.

Le modèle politique de l'Etat-nation est aujourd'hui en crise et la notion de frontière vacille. Les Etats-nations ne disparaissent pas mais les espaces qui se superposaient sont désormais en discordance. Les frontières ne disparaissent pas non plus, mais leur fonction se transforme du fait de la globalisation économique et de la mondialisation culturelle. Si d'un côté les frontières entre Etats sont relativisées par le capitalisme international et les nouvelles technologies (Internet, etc.) qui s'en émancipent, si en Europe le mur de Berlin et le « rideau de fer » ont disparu et les frontières entre Etats membres sont réduites pour les citoyens européens à des frontières administratives, d'un autre côté d'autres murs sont édifiés contre les pauvres des pays pauvres (mur entre les Etats-Unis et le Mexique, mur israélien en Palestine, mur européen de Ceuta et Melilla) et les frontières à l'intérieur des pays

riches, frontières plus ou moins visibles, se sont démultipliées (exclusion de l'intérieur des 'sans' : sans domicile, sans papiers...).

Les hommes ne sont pas égaux devant les frontières et celles-ci n'ont pas le même sens pour tout le monde. Une nouvelle forme de nomadisme est en train d'apparaître sur la planète, en particulier aux deux extrémités des sociétés. Si les riches et les 'élites' des pays riches, qui forment une classe dominante internationale, franchissent les frontières comme une simple formalité, les pauvres des pays pauvres se heurtent aux frontières comme à un mur et constituent à l'intérieur des pays riches une classe d'exclus (inclusion de l'exclusion) vivant dans une insécurité permanente. Pour les uns, la frontière a une fonction administrative, pour les autres une fonction répressive de tri ; pour les uns les frontières s'effacent, pour les autres elles se renforcent et se démultiplient sous le mode d'un quadrillage de l'espace social par des frontières intérieures (notamment les contrôles sécuritaires discriminatoires) qui sont la projection dans les pays riches (en particuliers européens) des rapports Nord-Sud. « L'effacement tendanciel des frontières comme figures et couleurs territoriales frontalise, si l'on peut dire, ou « frontiérise » d'autres modes de rapports : rapports selon la propriété des moyens de production et rapports selon les provenances ethno-géographiques, les uns mêlés aux autres selon les grands partages du monde et selon les nouvelles partitions de l'Europe, figures de classes, couleurs de races et leurs entrecroisements (et dire que dans le même temps certains ont le front de déclarer Marx caduc...). » (J.-L. Nancy, op. cit.)

Le monde actuel est donc à la fois un monde de passage des frontières, de migrations, de mélanges des populations et de brassages des langues et des cultures, un monde qui devient « Tout Monde » selon l'expression des écrivains Glissant et Chamoiseau mais aussi un monde fracturé par le mur visible/invisible d'un « apartheid » selon l'expression d'E. Balibar (sur « l'apartheid en Europe », cf. E. Balibar, *Nous, citoyens d'Europe ?*, La découverte, 2001).

3 – Vers un monde sans frontières ?

L'utopie d'un monde sans frontières est un vieux rêve dans l'histoire des hommes. Pourquoi, en effet, des frontières, alors que les hommes appartiennent à une même humanité et sont liés les uns aux autres dans cette commune humanité, « les liaisons plus ou moins étroites qui se sont établies entre les peuples, ayant été portées au point qu'une violation de droits commise en un lieu est ressentie partout » (E. Kant, *Projet de paix perpétuelle* (1795), *Œuvres philosophiques*, tome 3, Pléiade, 1986, p. 353). De nos jours où les moyens de transport et les nouvelles technologies de l'information rapprochent les hommes encore plus étroitement, le monde est devenu, selon une expression courante, le village planétaire. Les grands problèmes actuels (écologie, crise financière, etc.) sont des problèmes qui ne s'arrêtent pas aux frontières des Etats, mais qui concernent l'humanité dans son ensemble et qui ne peuvent trouver de solutions qu'à l'échelle de la planète tout entière. Ne faudrait-il pas alors supprimer les frontières ?

Les frontières sont des réalités historiques, on ne peut pas les abolir d'un trait de plume. A l'ère de la mondialisation, toute modification locale d'une frontière prend d'emblée une dimension politique mondiale. Dans l'état actuel des choses, la suppression des frontières, au lieu d'établir la paix, profiterait probablement aux plus forts. « Un tel « monde » [un « monde sans frontières »] risquerait de n'être que l'arène d'une domination sauvage des puissances privées qui monopolisent le capital, la communication, peut-être l'armement... » pense E. Balibar (« Qu'est-ce qu'une frontière ? » dans *La crainte des masses*, Galilée, 1997, p. 380). La suppression d'une frontière cache souvent sa reconduction ailleurs ; effacée ici, elle a toutes les chances de réapparaître là, parfois de façon moins visible, mais d'autant plus difficile à franchir. C'est pourquoi, écrit J. Derrida, « la souveraineté état-nationale peut elle-même, dans certains contextes, devenir un rempart indispensable contre tel ou tel pouvoir international, contre telle hégémonie idéologique, religieuse ou capitaliste, etc., voire linguistique qui, sous couvert de libéralisme ou d'universalisme, représenterait encore, dans un monde qui ne serait qu'un marché, la rationalisation armée d'intérêts particuliers. » (J. Derrida, *Voyous*, Galilée, 2003, p. 216). La communauté humaine à l'échelle de la planète ne constitue pas encore un 'acteur politique sans frontières' ; il n'y a pas de souveraineté politique exercée par l'humanité comme telle et, bien qu'il soit mis à mal par la mondialisation, le triptyque territoire, souveraineté, nation continue de fonctionner. Les institutions internationales existantes ne constituent pas un gouvernement mondial, elles n'ont pas abolies les souverainetés étatiques nationales. La suppression des frontières n'est donc pas possible actuellement. Mais est-elle même souhaitable ?

Si les frontières existent, c'est parce qu'il y a de la pluralité et de la diversité : elles sont « la marque d'une différence » dit Odon Vallet (*La politique, d'où ça vient ?*, Castor Poche, Flammarion, 2000, p. 132). « Un monde sans frontières serait un désert, homogène, lisse, sur lequel vivrait une humanité nomade faite d'individus identiques, sans différences. Alors qu'un monde traversé de frontières mais reconnues et acceptées de part et d'autre est un monde de différences coexistantes et de diversités florissantes » écrit Y. C. Zarka (*Cités*, 31, p. 5). Il est souhaitable, et même nécessaire moralement et politiquement, de supprimer les murs, mais pas les frontières ; il faut aussi transformer la fonction des frontières pour qu'elles soient des frontières –relation, et pas seulement des frontières –séparation, « des frontières qui distinguent et relient, et qui ne distingueront que pour relier. » (E. Glissant et P. Chamoiseau, *Quand les murs tombent*, Ed. Galaad, 2007, p. 18). Il faut donc, contre la politique de l'hostilité envers les étrangers, une cosmopolitique de l'hospitalité.

L'hospitalité, comme le montre Kant dans son *Projet de paix perpétuelle*, est une question de justice ; elle relève, non pas de la philanthropie, mais du droit cosmopolitique. La notion de « citoyen du monde » a d'abord été pensée par des philosophes grecs (en particulier, les cyniques et les stoïciens). Diogène le cynique, « comme on lui demandait d'où il était, répondit : 'je suis citoyen du monde [kosmopolitès]' » (d'après Diogène Laërce, *Vies et Opinions des philosophes illustres*, VI, 34). Et Sénèque, philosophe stoïcien, disait : « Nous mettons notre fierté à ne pas nous enfermer dans les murs d'une seule ville ; nous étendons notre société à tout l'univers ; et nous déclarons que notre patrie est le monde (...). » (Sénèque, *De la tranquillité de l'âme*, dans *Les Stoïciens*, Pléiade, p. 669). A l'époque moderne, le cosmopolitisme a été repensé par Kant. Etre citoyen du monde ne consiste pas à n'être citoyen d'aucun Etat, ni à être un habitant du monde qui se moque des frontières, ni non plus à être citoyen d'un Etat mondial. Le cosmopolitisme est un principe politique qui exige d'avoir le souci de la liberté et de l'égalité dans le monde et en particulier le souci des droits des individus (des étrangers, des voyageurs, des migrants, des apatrides, des nomades) dans leurs rapports aux Etats et aux frontières. La cosmopolitique n'est pas la négation de la politique dans le cadre national, elle n'est pas un projet abstrait de suppression des frontières mais un rapport concret aux frontières pour faire prévaloir le droit d'hospitalité c'est-à-dire, selon Kant, « le droit qu'à chaque étranger de ne pas être traité en ennemi dans le pays où il arrive. » (Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Pléiade, op. cit., p. 350). L'Etat en effet exerce son droit de souveraineté en contrôlant ses frontières (lutte contre le terrorisme et contre les trafics des mafia) et en mettant en œuvre une 'politique de l'immigration'. Mais ce droit de l'Etat à une 'police des frontières' peut entrer en contradiction, et entre souvent en contradiction, avec le droit cosmopolitique. Il revient aux citoyens d'exercer leurs droits politiques de contrôle démocratique du pouvoir d'Etat pour faire respecter le principe d'hospitalité.

« Peut-être que si on les [les frontières] supprimait, on ne formerait plus qu'une seule humanité, qu'un seul pays et que de cette façon on arrêterait les guerres. Ce que je pense est un peu différent de cela, dit E. Balibar dans sa « Petite conférence » destinée aux enfants. Je pense que pour arrêter les guerres, il ne faut pas supprimer les frontières, mais il faut, d'une certaine façon, les civiliser. Il faut faciliter au maximum les voyages, il faut instituer non pas l'exclusion réciproque de ceux qui vivent d'un côté ou de l'autre, mais la liberté de circulation, les échanges, l'hospitalité. » (*Très loin et tout près*, op. cit., p.51)

Corpus de textes pour l'enseignant

■ Philippe Fontaine : une question de dedans et de dehors

« Des frontières comme ligne de front : une question d'intérieur et d'extérieur. Eléments de sociotopologie »
Cités, 31, 2007, p. 121-122

(...) Ainsi comprend-on que le besoin d'instituer des « frontières » provienne en droite ligne d'une angoisse originaire, archaïque et, à ce titre, fondatrice : la crainte d'être envahi, rempli jusqu'à l'étouffement, pénétré, perforé, transpercé de part en part ; la symptomatologie psychanalytique recense de multiples témoignages de cette angoisse primaire, étayée sur le corps vécu, c'est-à-dire sur un schéma imaginaire du corps, perçu comme fondamentalement « exposé ». La crainte primordiale est sans nul doute celle d'être pénétré par le monde extérieur, crainte confirmée par l'existence des orifices corporels, exposés à autant d'effractions possibles. Une telle angoisse atteint un degré d'intensité proprement insupportable, dans le tableau clinique de la psychose, où le sujet est

confronté au péril d'un espace « ouvert » dépourvu de toute limite. Aucun être humain ne peut survivre en l'absence de limites de son corps, et l'ouverture à l'infini est toujours dangereuse. L'absence de limites est vécue comme danger de contamination du propre et de l'étranger menaçant l'existence de dissolution, et peut donner lieu à une contrepartie compensatoire sous forme de la fixation de limites unilatérales rigides, c'est-à-dire une hyperlimitation qui, tout autant que l'indétermination qu'elle combat, interdit toute communication. Ainsi voit-on que l'image du monde subit la même thématization que le schème dynamique du corps propre. La frontière détermine le proche et le lointain, selon toutes leurs guises ; et l'étayage de la spatialité sur le corps propre et les fantasmes associés expliquent le caractère fantasmatique de ces déterminations.

C'est pourquoi nous n'en avons jamais fini avec cette inquiétude sourde qui accompagne notre vie, et qui porte sur la limite. Fondamentalement, l'angoisse est d'espace, et ne saurait affecter qu'un sujet spatialisé. Ce sont de telles angoisses persécutrices archaïques qui pourraient bien se trouver à l'origine du souci politique de tracer des lignes de frontière destinées à délimiter rigoureusement l'espace du territoire ainsi « approprié ». L'inscription fondatrice, l'acte originaire d'enracinement de l'homme dans un espace concret, est indissociable d'une relation de crainte et d'hostilité avec le lointain, l'étranger, dont il importe de se protéger par la frontière.

Mais le paradoxe, ici, n'est-il pas que la frontière ait vocation à tracer une limite entre moi (nous) et les autres, alors que je tiens mon identité (individuelle d'abord, puis collective) de l'autre par rapport auquel elle se définit ?

■ Elias Canetti : la phobie du contact

Masse et puissance .- Paris, Gallimard, 1966, p. 11

Il n'est rien que l'homme redoute davantage que le contact de l'inconnu. On veut voir ce qui va vous toucher, on veut pouvoir le reconnaître ou, en tout cas, le classer. Partout l'homme esquivé le contact insolite. La nuit, et dans l'obscurité en général, l'effroi d'un contact inattendu peut s'intensifier en panique. Même les vêtements ne suffisent pas à garantir la sécurité ; ils sont si faciles à déchirer, il est si facile de pénétrer jusqu'à la chair nue, lisse et sans défense de la victime.

Toutes les distances que les hommes ont créées autour d'eux sont dictées par cette phobie du contact. On se verrouille dans des maisons où personne ne peut entrer, il n'est qu'en elles que l'on se sente à peu près en sécurité

■ Thierry Sanjuan : La Grande Muraille de Chine

« Le nei et le wai », dans *Atlas de la Chine, les mutations accélérées* .- Paris, Autrement, collection Atlas/monde, , 2007, p. 12

La Grande Muraille matérialise une conception spatiale qui ignore l'égalité entre les lieux et projette sur les territoires une hiérarchie structurante de la société chinoise. Les terres en deçà de cet ouvrage colossal ne délimitent pas seulement la Chine. Elles relèvent de la catégorie nei, celle de l'intérieur, de l'intime, du nous, et s'opposent à celle du wai, l'extérieur, l'étranger, l'autre. Cette discrimination existait à plusieurs échelles et distinguait autant de statuts différents dans le système impérial. Si l'empereur incarnait la centralité, le premier cercle – déterminé par la Grande Muraille – réunissait les Han, un second cercle se composait des peuples étrangers qui payaient tribut et reconnaissaient la primauté chinoise, un cercle plus large s'étendait aux barbares résolument extérieurs au monde civilisé.

La Chine a donné très tôt une place à l'étranger dans son propre système politico-territorial, mais en lui attribuant un statut définitivement hors du « nous ». Cette logique se retrouve dans la création des nationalités et des régions autonomes au sein de la République populaire, puis dans les ouvertures littorales, limitées géographiquement et limitant la place accordée aux étrangers, des années 1980.

La principale transformation de l'empire, hier centre du monde et monde lui-même, fut de devenir un Etat-nation devant dorénavant, par-delà une frontière moderne et fondée sur le principe d'égalité territoriale, négocier à égalité avec ses voisins.

■ Daniel Bensaïd : de nouveaux espaces

Eloge de la politique profane.- Paris, Albin Michel, 2008, pp. 41-42 et pp. 262 -266

La correspondance univoque entre un peuple, un territoire, un Etat, qui fut presque une singularité française, apparaît ainsi de plus en plus improbable. L'imbrication cohérente d'un territoire national et d'un marché institutionnalisé délimité par ses frontières codifiait les relations entre un dedans et un dehors. Le marché unique européen, la libéralisation des échanges, la circulation des marchandises et des capitaux, les réformes de décentralisation libérale ont suscité un double processus : d'une part, de dilution des territoires nationaux dans les confins et les marches de la mondialisation ; d'autre part, de fragmentation et de développement inégal, de plus en plus mal amorti par les mécanismes de péréquation (comme les aides régionales et les fonds structurels européens). Relativement homogène économiquement et juridiquement, le territoire national est ainsi lacéré de réseaux transfrontières, qui se croisent et dessinent des espaces juridiques, économiques, écologiques, judiciaires articulés, mais non superposables.

La notion de frontière s'en trouve ébranlée. Mais contrairement à ce que pourrait laisser croire un certain engouement « sans-frontiériste », les frontières ne disparaissent pas pour autant. Depuis 1989, l'Europe a connu un processus accéléré de déterritorialisations et reterritorialisation : à mesure que s'élargissaient ses nouvelles frontières, l'Union européenne s'est « enrichie » d'une quinzaine de nouveaux Etats et de plusieurs milliers de kilomètres de nouvelles frontières. La rhétorique cosmopolitique célèbre cette dynamique d'ouverture internationale, pourtant profondément inégalitaire : alors que le marché des biens et des capitaux s'émancipe des frontières nationales et gomme certaines barrières douanières (mouvement qui est loin d'être général et irréversible), le marché du travail, lui, reste fortement segmenté. L'espace de Schengen, avec ses zones de rétention externalisées, en est l'illustration.

La fonction frontalière ne disparaît donc pas. Elle se transforme. Relativisée pour ce qui concerne la délimitation d'un marché ou d'un Etat commercial fermé, elle se déplace et voit son rôle renforcé dans le contrôle et la surveillance policière. Avec ses « dos mouillés » et ses patrouilles meurtrières, la « frontière » entre les Etats-Unis et le Mexique donne l'exemple. Avec ses radeaux naufragés en Méditerranée et ses haillons sanglants accrochés aux barrières métalliques de Ceuta et Melilla, l'Union européenne n'est pas en reste. Quant au mur de séparation entre Israël et les Palestiniens, il institue un double ghetto, imposé pour les uns, choisi pour les autres. Emprisonnant hommes et paysages, se dressant jusque dans les têtes, il est le laboratoire des exclusions, des miradors intérieurs, des barbelés et du béton. Face au mélange inextricable des populations et au mouvement irrésistible des flux migratoires, territorialisation et déterritorialisation vont ainsi de pair, dessinant de nouveaux partages planétaires que Maning Marable décrit comme un apartheid mondial émergent.

[...]

La politique présuppose des conditions spatiales et temporelles déterminées. Toute stratégie implique des déterminations spatiales et temporelles combinées. Or, depuis deux siècles, les classes antagoniques se sont affrontées dans un espace stratégique principalement (mais pas exclusivement) national, délimité par des frontières et centralisé par un Etat. Bien sûr, nous habitons depuis longtemps une pluralité d'espaces : domestique, de quartier ou de village, de région et de nation, continental et mondial. Mais l'espace national était politiquement dominant.

Contrairement à ce que l'on entend parfois, il n'a pas disparu, mais il est de plus en plus étroitement inséré dans des espaces continentaux ou mondiaux d'un côté, désagrégé de l'autre par les politiques de décentralisation ou de régionalisation libérales (comme l'illustrent les menaces de sécession provinciale en Bolivie).

Les différentes couches sociales d'une population donnée tendent ainsi à évoluer dans des « espaces de représentation » et « des représentations de l'espace » différents. Ainsi les « élites » européennes, qui suivent « en temps réel » les cours de la bourse de Tokyo et de New York, et circulent quotidiennement dans les aéroports in-

ternationaux, ont une expérience vécue de l'espace européen ou mondial. En revanche, les jeunes relégués dans les banlieues des grandes villes en France ou ailleurs vivent à l'évidence une autre expérience spatiale. Etant donné la crise actuelle du système scolaire et la précarisation de masse à laquelle nous assistons, il est douteux qu'ils perçoivent l'espace national comme leur référence dominante, ou l'espace européen comme autre chose qu'un vague espace économique et monétaire. Leur vécu est plus vraisemblablement écartelé entre l'horizon borné du quartier ou de la cité et, pour ceux qui sont issus de familles immigrées, l'espace imaginaire du pays d'origine (que la plupart n'ont pas connu et dans lequel ils ne retourneront vraisemblablement pas), celui tout aussi imaginaire d'une communauté religieuse ou celui d'un univers musical sans frontières. Définir un espace stratégique commun exige donc une échelle mobile des espaces permettant d'articuler les interventions locales, nationales et internationales, plus étroitement encore que ne le faisait la théorie de la révolution permanente. Après avoir assimilé à la pensée politique les notions de non-contemporanéité, de contretemps, de discordance des temps, il est tout aussi nécessaire aujourd'hui de penser la production sociale et la discordance des espaces.

[...]

La discordance des espaces ne se traduit pas seulement à l'échelle politique, mais aussi par la dissociation de différentes fonctions. Il existe, dans l'Union européenne, un espace institutionnel (Commission de Bruxelles et Parlement de Strasbourg), un espace judiciaire et policier (dit de Schengen), un espace militaire (l'Alliance atlantique), un espace juridique (la Cour de Luxembourg), sans parler des « coopérations renforcées » qui associent des pays partenaires sur des thèmes spécifiques. Ces différents espaces ne sont pas superposables. C'est pourquoi, même si le niveau des Etats nationaux reste déterminant dans la chaîne des pouvoirs, il faut s'entraîner à une gymnastique stratégique qui seule permettrait d'intervenir simultanément à différents niveaux et de nouer les alliances correspondantes.

Quels sont aujourd'hui les rythmes et les espaces du changement ? Le temps « moyen » de la décision politique est distinct des rythmes économiques, de l'information « en temps réel », des cours instantanés de la Bourse, comme du temps long des mœurs, des mentalités, de l'esthétique, du droit. Nécessaire à la délibération démocratique, ce temps politique est de plus en plus écartelé entre l'instantané de l'urgence (sanitaire, humanitaire, militaire) et la longue durée des choix énergétiques et écologiques. La pluralité et la discordance des espaces sont moins connues. Sans doute parce que la domination de l'espace national sur les autres dimensions spatiales semblait assurer une congruence spontanée entre espace vécu, représentation de l'espace, et espace des représentations. Le choc de la globalisation tend à disloquer cette harmonie relative. Selon leur condition sociale, les citoyens vivent dans des espaces de plus en plus fragmentés et cloisonnés. L'espace stratégique ne peut plus se concevoir par conséquent comme un espace unique. Son occupation exige une échelle mobile des temps, des espaces et des alliances.

La démultiplication des espaces sociaux résulte, en dernière instance, du développement géographique inégal et combiné. Les frontières ne sont pas abolies, mais déplacées, voire renforcées, par de nouveaux murs de la honte, non seulement en Palestine, mais entre les Etats-Unis et le Mexique, ou à Ceuta et Melilla. Ce nouveau partage du monde ne se joue pas sur le tapis vers des chancelleries. Il s'opère par la violence et par la guerre. Le combat des pays dominés pour leur souveraineté énergétique, alimentaire, culturelle est une lutte légitime contre le pillage de leurs ressources naturelles et contre le carcan disciplinaire de la dette. S'il existe bien une opposition identitaire à la globalisation, nationaliste et xénophobe, le mouvement alter mondialiste se situe dans sa grande majorité aux antipodes d'un nationalisme de repli et de fermeture. Il renoue à cet égard, avec un internationalisme forgé dans la confrontation avec un ennemi commun : le capital transnational.

■ Etienne Balibar : une nouvelle forme d'étrangereté

Europe Constitution Frontière .- Bègle, Editions du Passant, 2005, p. 134-137

La deuxième caractéristique qui est ressortie des discussions concerne le renversement tendanciel du rapport entre l'institution de la frontière et le statut de l'étranger (au double sens de stranger et de foreigner, Fremder et Ausländer). En apparence, les étrangers sont ces « autres humains » qui appartiennent à d'autres nations, citoyens d'autres Etats, soit par naissance, soit par naturalisation. L'ensemble des institutions d'invention plus ou moins récente associées à l'existence des frontières (les passeports, les droits et devoirs qui les différencient des nationaux

dans l'espace public, les traits de reconnaissance ou de discrimination sociale) ne font que tirer les conséquences de cette donnée initiale (cf....). Mais, de plus en plus, c'est l'institution frontalière elle-même, en particulier les différences qu'elle comporte entre des frontières « de sécurité » et de simples délimitations administratives, qui « produit » l'étranger comme un type social et un fait anthropologique.

Ainsi que l'a écrit Zygmunt Bauman, « toutes les sociétés produisent des étrangers (strangers), mais chaque forme de société a sa façon inimitable de produire des étrangers, elle produit ses propres étrangers. » Ce à quoi nous avons affaire maintenant n'est pas seulement une différence sociologique, c'est un véritable processus institutionnel. Depuis qu'une notion de « citoyenneté européenne » a été officiellement définie, les ressortissants des Etats-membres de l'UE ne sont plus de purs étrangers les uns pour les autres, au sens où les ressortissants des pays tiers (en particulier les « résidents extracommunautaires ») le sont pour eux et entre eux, ce qui veut dire aussi qu'en contrepartie une nouvelle forme d'étrangèreté surgit. Bien entendu, cette catégorie des « tiers » n'a rien d'homogène elle-même, parce que, d'un point de vue européen (comme, par toutes les régions d'origine dans le monde ne se valent pas, que ce soit pour la sécurité, les échanges économiques, la « distance culturelle », etc. Nous sommes alors amenés à pousser jusqu'au bout l'idée que c'est le statut des frontières qui détermine la condition d'étranger, le sens que comporte le fait d'« être un étranger » et non l'inverse. La catégorie d'étranger est virtuellement décomposée, car il n'y a plus de simples étrangers au sens juridique : certains sont des étrangers moins qu'étrangers, non pas éloignés mais « proches », « voisins », à peine différents de nous, voire assimilables à nous-mêmes, tandis que d'autres sont devenus des étrangers plus qu'étrangers, qui nous apparaissent et que nous traitons comme radicalement « autres », dissemblables et inassimilables. En contrepartie, évidemment, la catégorie même du national, du « nous » et de son identité propre, tend à se dissoudre. Elle éclate en multiples frontières intérieures qui recourent les rapports d'inégalité dans l'espace mondial, en particulier les rapports « Nord-Sud » projetés par l'immigration au sein des sociétés du « Nord ». Cette situation est nouvelle, mais elle fait aussi resurgir de façon troublante des modèles d'exclusion en contradiction flagrante avec les principes d'égalité que les Etats-nations démocratiques proclament et inscrivent dans leurs constitutions : la distinction des « citoyens » et des « sujets » qui caractérisait les nations coloniales et impériales, où la frontière se présentait toujours (y compris sur les cartes géographiques) comme une double frontière, entre la métropole et les territoires coloniaux d'une part, entre ceux-ci et le reste du monde d'autre part. A ceci près que ce modèle s'est maintenant comme renversé, ou qu'il est revenu marquer les « vieilles nations » elles-mêmes.

■ Etienne Balibar : La frontière pour un riche d'un pays riche et pour un pauvre d'un pays pauvre

« Qu'est-ce qu'une frontière ? » dans *La crainte des masses*. - Paris, Galilée, 1997, p.379

Pour un riche d'un pays riche, tendanciellement cosmopolite (et dont le passeport signifie de plus en plus, non pas une simple appartenance nationale, une protection et un droit de citoyenneté, mais un surcroît de droits, en particulier un droit mondial de circulation sans entraves), la frontière est devenue une formalité d'embarquement, un point de reconnaissance symbolique de son statut social qui se franchit au pas de course. Pour un pauvre d'un pays pauvre, la frontière est tendanciellement tout autre chose : non seulement c'est un obstacle très difficile à franchir, mais c'est un lieu où l'on revient sans cesse se heurter, que l'on passe et repasse au gré d'expulsions et de regroupements familiaux, dans lequel finalement on séjourne. C'est une zone spatio-temporelle extraordinairement visqueuse, presque un lieu de vie – une vie qui est une attente de vivre, une non-vie. Le psychanalyste André Green a écrit quelque part qu'il est déjà difficile de vivre sur une frontière, mais que ce n'est rien auprès d'être soi-même une frontière. Il l'entendait au sens du déchirement des identités multiples, des identités migrantes, mais il faut bien voir aussi les bases matérielles de la chose.

■ Etienne Tassin : globalisation économique et exclusion

Un monde commun, pour une cosmo-politique des conflits. - Paris, Seuil, 2003, p. 260-263

Dans le contexte de la globalisation économique, [l'] exclusion prend une forme paradoxale et extrême. Paradoxale en effet puisque la globalisation prétend à une inclusivité sans reste par l'intégration économique de toutes les activités dans le circuit de la production de valeur et donc de toutes les populations saisies comme autant de marchés de consommation. Exclusion sans extériorité qui se retourne en une forme d'exclusion interne, mais ni dans le cadre d'un territoire délimité ni dans celui d'une sphère d'activité ayant sa consistance propre. Exclusion extrême, alors, puisqu'elle s'impose sans alternative, sans possibilité de fuite, qui prend soit la forme d'une paupérisation extrême pouvant aller jusqu'à une désidentification ou une désubjection des personnes, soit d'un ostracisme d'un genre nouveau qui interdit à certaines catégories de personnes l'accès aux droits dont d'autres jouissent tout en exploitant leur force de travail comme dans le cas des travailleurs immigrés dans la quasi-totalité des Etats de la planète, et particulièrement en Europe. C'est cette procédure d'exclusion qu'E. Balibar a problématisée sous la notice de « frontière » et qu'il nomme l' « apartheid » mondial ou européen (cf. E. Balibar, *Nous, citoyens d'Europe ?* pp. 68-91).

La politique a affaire à l'étranger, disions-nous. La vérité d'une communauté politique se révèle à sa capacité d'accueillir l'étranger au sein de son propre espace public, c'est-à-dire au titre de citoyen et non de visiteur ; et toute communauté dresse des frontières pour tenir ceux qu'elle désigne comme étrangers hors d'elle. La nationalité est le motif le plus efficace pour récuser la citoyenneté. Elle dresse une frontière qui conjoint le principe territorial de l'Etat avec le principe culturel de la communauté. La globalisation économique d'un côté, la formation de l'Union européenne d'un autre laissent entrevoir un effacement des frontières géographiques. Il ne s'agit là nullement d'une disparition des frontières, mais au contraire de leur multiplication et de leur complexification. Dévolue à signifier le bord du politique, la frontière en est devenue l'objet : l'intériorisation des frontières se traduit par une recrudescence des postes de contrôle et de tri des individus susceptibles d'entrer dans la communauté, en un effet d'apartheid accru et parfois d'une telle violence qu'il en réactive les représentations naturalistes du surhomme et du sous-homme. (cf. E. Balibar).

Or, à l'inverse de la perspective précédente, on peut voir dans la constitution de l'union politique européenne un exemple significatif de cette logique de démultiplication des frontières intérieures et symboliques corrélative de l'effacement des frontières physiques entre pays membres. La justification économique de l'Europe – constituer un pôle compétitif ouest-européen face aux deux autres pôles nord-américain et sud-asiatique – peut s'accompagner, on l'a dit, d'un souci proclamé de voir les institutions européennes contrôler ou corriger les effets de la globalisation. Mais il faut reconnaître qu'elle lui sert d'instrument et renforce ses effets d'exclusion comme elle accentue ses tendances à la « recolonisation » des forces de travail. On peut l'observer à deux niveaux distincts mais liés l'un à l'autre.

A un premier niveau, l'Europe politique ne lève les frontières physiques qui séparent les Etats membres qu'en reconduisant la frontière institutionnelle qui exclut de la citoyenneté européenne ceux qui ne peuvent se prévaloir d'une nationalité communautaire. Tel est l'envers de la citoyenneté européenne encore tributaire du principe de nationalité. En attribuant, comme le souligne à nouveau Balibar, la citoyenneté européenne, assortie du droit de vote local dans le pays de résidence et le droit de pétition ou de recours devant les tribunaux européens, pour les nationaux des pays membres, le traité de Maastricht introduit une discrimination nouvelle selon le critère national entre ressortissants européens et ressortissants extracommunautaires, travailleurs immigrés pour l'essentiel. Ces 13 millions de résidents étrangers – la seizième nation d'Europe, a-t-on écrit à l'époque où l'Europe en comptait quinze – installés depuis plusieurs générations dans certains cas, indispensables à l'économie certes, apport aussi considérable à la culture et à la civilité des pays d'accueil, forment une masse de citoyens de seconde zone assujettis aux citoyens européens de plein droit. Cette population infériorisée, constamment soumise à des contrôles sécuritaires souvent violents et arbitraires, vit en permanence sur la frontière, ni totalement dans ni totalement hors de l'Europe, soumise à un procès continu de désidentification culturelle et de désubjection politique. Au sein de la civilité européenne se trouve une classe de demi-exclus qui fait vivre la communauté sans être pourtant partie prenante à part entière de la société.

A un deuxième niveau, se rencontre la classe informelle des radicalement exclus qui, à l'intérieur mais invisibles, ont toujours déjà été expulsés hors des frontières de l'Europe et le sont physiquement dès qu'ils apparaissent. Les clandestins, qui sont toujours des travailleurs clandestins – et à ce titre réduits à leur condition d'animal laborans –, sont non seulement sans papiers, sans titre les autorisant à séjourner temporairement – sans droit de visite, donc, au sens de Kant –, mais aussi sans le titre même formel de sujet de droit – sans le « droit à avoir des droits » où gît politiquement l'humanité des hommes, comme l'a établi Hannah Arendt. Sans voix, sans visibilité, ils sont privés d'apparition et doivent exister dans la pénombre d'une sphère privée, elle-même démantelée, qu'aucune frontière ne garantit. Non accueillis dans le monde présent dans lequel ils tentent de s'insérer malgré tout, ils sont aussi privés d'avenir (sans protection sociale ni caisse de retraite, etc.), et font ainsi la douloureuse expérience d'un exil permanent sur le mode d'une sédentarisation déniée, convoitée mais interdite.

■ E. Glissant et P. Chamoiseau : Que tombent les murs

Quand les murs tombent, l'identité nationale hors-la-loi ?.- Paris, Galaade, 2007, p. 7-9 et 18-19

Sapiens est par définition un migrant, émigrant, immigrant. Il a essaimé comme cela, pris le monde comme cela et, comme cela, il a traversé les sables et les neiges, les monts et les abîmes, déserté les famines pour suivre le boire et le manger. « Il n'est frontière qu'on n'outrepasse. » Cela se vérifie sur des millions d'années. Ce le sera jusqu'au bout (encore plus dans les bouleversements climatiques qui s'annoncent) et aucun de ces murs qui se dressent tout partout, sous des prétextes divers, hier à Berlin et aujourd'hui en Palestine ou dans le sud des Etats-Unis, ou dans la législation des pays riches, ne saurait endiguer cette vérité simple : que le Tout-Monde devient de plus en plus la maison de tous - Kay tout moun -, qu'il appartient à tous et que son équilibre passe par l'équilibre de tous.

La tentation du mur n'est pas nouvelle. Chaque fois qu'une culture ou qu'une civilisation n'a pas réussi à penser l'autre, à se penser avec l'autre, à penser l'autre en soi, ces raides préservations de pierres, de fer, de barbelés, de grillages électrifiés, ou d'idéologies closes, se sont élevées, effondrées, et nous reviennent encore avec de nouvelles stridences. [...]

La notion même d'identité a longtemps servi de muraille : faire le compte de ce qui est à soi, le distinguer de ce qui tient de l'autre, qu'on érige alors en menace illisible, empreinte de barbarie. Le mur identitaire a donné les éternelles confrontations de peuples, les empires, les expansions coloniales, la traite des nègres, les atrocités de l'esclavage américain, les horreurs impensables de la Shoah, et tous les génocides connus et inconnus. Le côté mur de l'identité a existé, existe encore, dans toutes les cultures, chez tous les peuples, mais c'est en Occident qu'il s'est avéré le plus dévastateur, sous l'amplification des sciences et des technologies. Le monde a quand même fait Tout-Monde. Les langues et les cultures, les civilisation, les peuples se sont quand même rencontrés, fracassés, mutuellement embellis et fécondés, souvent sans le savoir ou le manifester.

La moindre invention, la moindre trouvaille, s'est toujours répandue parmi tous les peuples à une vitesse étonnante. De l'usage de la roue aux pratiques de la culture sédentaire. Le progrès humain ne peut pas se comprendre sans admettre qu'il existe un côté dynamique de l'identité, celui de la « Relation ». Là où le côté mur de l'identité renferme, le côté relation ouvre tout autant. [...]

Comme il y a eu des Etats-nations, il y aura des nations-relation. Comme il y a eu des frontières qui séparent et distinguent, il y aura des frontières qui distinguent et relient, et qui ne distingueront que pour relier. Cet augure ne méconnaît pas les terribles concurrences modernes des nations entre elles, et non plus les désastres perpétrés par les guerres d'intérêts, de religions, de contrôles des matières premières ou des énergies fossiles, guerres soutenues par des empires ou menées par des sectes. Il suppose simplement que le temps viendra où le désir de dominer, de dicter sa loi, de bâtir son empire, la fierté d'être le plus fort, l'orgueil de détenir la vérité seront considérés comme un des signes les plus sûrs de la barbarie à l'œuvre dans l'histoire des humanités.

■ Yves Charles Zarka : frontières et murs

« Frontières sans murs et murs sans frontières », dans *Cités*, 31, 2007, p. 4 et 5

Le politique concerne des populations, des peuples, des unités juridico-politiques sur des territoires. Toutes ces réalités ne sont qu'historiques et contingentes. Elles résultent des guerres, des invasions, des conquêtes, du développement de la production et du commerce, de l'apport de populations étrangères dotées d'autres langues, d'autres cultures, d'autres références. Il n'y a rien de naturel, ni de logique dans tout cela. Or c'est de cette même histoire que les frontières tiennent leur existence, elles ne sont donc également ni naturelles, ni le plus souvent rationnelles. Mais ces frontières qui sont issues du passé, de l'ancien monde, doivent-elles être remises en cause au nom du cosmopolitisme d'aujourd'hui, c'est-à-dire de la référence à la seule communauté naturelle et rationnelle qui soit : celle de l'humanité non abstraite et homogène mais multiple et diverse du Tout-Monde ?

Je ne le crois pas. Car la frontière n'est pas seulement ce qui sépare ou démarque, mais aussi ce qui permet la reconnaissance et la rencontre de l'autre. La frontière n'a pas seulement un sens négatif, mais aussi un sens positif. Cela est valable aussi bien au niveau psychologique (la constitution de la représentation de soi, de l'intimité, de ce qui n'est pas disponible ou à la disposition de l'autre), qu'éthique (constitution du soi responsable de ses actes) et politique (la citoyenneté nationale distinguée de la citoyenneté du monde). Par conséquent ce qu'il faut combattre ce sont en effet les murs mais pas les frontières. On ne saurait mettre ces deux notions sur le même plan et faire de toutes les frontières des murs : il y a des frontières sans murs, des murs sans frontières et des murs en attente de frontières – c'est parfois d'ailleurs leur seule véritable et provisoire justification. La caractéristique de la frontière, c'est d'abord qu'elle ne concerne pas uniquement les hommes, mais aussi les marchandises, les œuvres, etc., tandis que les murs ont pour fonction unique d'empêcher le passage des hommes (l'affamé, l'indésirable, le trafiquant, le terroriste, et al.). C'est ensuite qu'elle peut faire l'objet d'une reconnaissance mutuelle de part et d'autre de son tracé, tandis que le mur est toujours, à certains égards en tous cas, unilatéral. Les murailles et les murs ont, dans l'histoire de l'humanité, eu pour fonction d'empêcher l'invasion des armées ennemies, les expansions, l'afflux des populations considérées comme indésirables, mais également – c'est le cas aujourd'hui en Europe occidentale aussi – d'isoler des populations les unes des autres (mise en ghettos de populations immigrées, etc.), de s'opposer à l'arrivée de populations asphyxiées dans les pays d'abondance – réelle ou imaginaire. Mais les murs, outre qu'ils sont des moyens souvent inefficaces, ne résolvent rien. La solution sera en revanche une frontière reconnue de part et d'autre. Le meilleur antidote au mur, c'est la reconnaissance mutuelle de la différence de soi et de l'autre à travers la frontière qui n'est précisément pas un mur étanche, mais un lieu de reconnaissance et de passage.

Un monde sans frontières serait un désert, homogène, lisse, sur lequel vivrait une humanité nomade faite d'individus identiques, sans différences. Alors qu'un monde traversé de frontières mais reconnues et acceptées de part et d'autre est un monde de différences coexistantes et de diversités florissantes.

Pour aller plus loin : essais, revues, films

Essais philosophiques

BALIBAR Etienne / « Qu'est-ce qu'une frontière ? », *La crainte des masses* .- Paris : Galilée, 1997

BALIBAR Etienne / « Les frontières de l'Europe », *La crainte des masses* .- op. cit.

BALIBAR Etienne / « Nous, citoyens d'Europe ? », *Les frontières, l'Etat, le peuple* .- Paris : La Découverte, 2001

BALIBAR Etienne / *Europe Constitution Frontière* .- Bègles : Le Passant, 2005

BALIBAR Etienne / *Très loin et tout près, petite conférence sur la frontière* .- Paris : Bayard, 2007

BENSAÏD Daniel / *Eloge de la politique profane* .- Paris : Albin Michel, 2008

CHERKI Alice / *La frontière invisible* .- Paris : Editions des crépuscules, 2008

GLISSANT Edouard et CHAMOISEAU Patrick / *Quand les murs tombent* .- Paris : Galaade, 2007

TASSIN Etienne / *Un monde commun. Pour une cosmo-politique des conflits* .- Paris : Le Seuil, 2003

Art des rues

BANKSY / *Wall and Piece* .- Random House, 2006

Numéros spéciaux de revues

« Murs et frontières », *Cités*, 31 (2007)

« Territoires multiples », *Réfractions*, 21 (2008)

« Murs et frontières », *Géopolitique*, 104 (2009)

Films de fiction

ROBERT Yves / *La guerre des boutons* (1961) : la défense d'un territoire.

COSTNER Kevin / *Danse avec les loups* (1990) : la frontière entre le monde civilisé et le monde sauvage.

SODERBERGH Steven / *Traffic* (2000) : le contrôle des frontières.

BECKEN Wolfgang / *Goodbye Lenine* (2003) : la chute du mur de Berlin et ses conséquences.

PENN Sean / *Into the Wild* (2008) : la frontière entre le monde civilisé et le monde sauvage.

Films documentaires

AKERMAN Chantal / *De l'autre côté* (2003) : le mur entre les Etats-Unis et le Mexique.

BITTON Simone / *Mur* (2004) : Le mur israélien.

